

Motion

Luxembourg, le 20 janvier 2026

Dépôt : Laurent Zeimet

Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

Considérant

- que le Corps des Gardiens de la révolution islamique iranienne (ci-après « Gardiens de la révolution ») joue un rôle central dans la répression violente des manifestations pacifiques en Iran ;
- que cette organisation est directement impliquée dans de graves violations des droits humains, notamment des exécutions arbitraires, des arrestations massives, la torture et la répression des femmes, des minorités ethniques et religieuses ainsi que des opposants politiques ;
- que les Gardiens de la révolution soutiennent et financent des groupes armés et terroristes dans plusieurs régions du monde, contribuant ainsi à l'instabilité régionale et internationale ;
- que plusieurs partenaires internationaux ont déjà pris ou envisagent des mesures restrictives à l'encontre des Gardiens de la révolution ;
- que l'Union européenne dispose de mécanismes juridiques permettant l'adoption de sanctions ciblées à l'encontre d'individus, d'entités et d'organisations responsables de violations graves des droits humains ou d'actes terroristes ;
- que la mise en place de sanctions ciblées devrait s'accompagner d'un soutien renforcé à la société civile iranienne, au mouvement des femmes, aux syndicats et aux journalistes qui s'engagent, souvent au péril de leur vie, pour les droits humains et l'État de droit ;

Réaffirme

- son attachement indéfectible aux valeurs universelles de liberté, de dignité humaine et de respect des droits fondamentaux ;
- sa pleine solidarité avec le peuple iranien, qui aspire légitimement à la liberté, à la justice et au respect de ses droits civils et politiques ;

Condamne

- fermement toute forme de répression, de violences et d'atteintes aux libertés fondamentales exercées à l'encontre de la population civile, et appelle les autorités iraniennes à respecter leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme ;

Soutient

- les efforts de la communauté internationale visant à promouvoir le dialogue, la protection des droits humains et l'instauration d'un État de droit en Iran ;

Invite le Gouvernement

- à s'engager activement, au niveau de l'Union européenne, en faveur de l'inscription des Gardiens de la révolution islamique iranienne sur la liste de l'UE en matière de terrorisme qui inclut des personnes, des groupes et des entités impliqués dans des actes de terrorisme;
- à soutenir en parallèle l'adoption de sanctions supplémentaires ciblées, effectives et coordonnées à l'échelle de l'UE contre les dirigeants, membres et entités affiliées aux Gardiens de la révolution ;
- à poursuivre et renforcer les efforts diplomatiques du Luxembourg en faveur de la défense des droits humains en Iran, en étroite coordination avec ses partenaires européens et internationaux ;
- à informer régulièrement la Chambre des Députés des démarches entreprises et des avancées réalisées dans ce cadre.